

Bernard Perazio

Vice-Président
chargé des routes,
des réseaux d'eau,
d'assainissement
et de l'électrification rurale

Conseiller départemental
du Sud-Grésivaudan
(Pont-en-Royans - Saint-Marcellin - Vinay)

Monsieur Henri Baile
Maire de Saint-Ismier
Mairie
Clos Faure
38330 Saint-Ismier

Grenoble, le - 5 JUIN 2019

Dossier suivi par : Pascale Schouler
Direction des mobilités - Service action territoriale
Contact : 04 76 00 30 08
DM/SAT/19-477 V2

Monsieur le Maire,

Par ce courrier, et pour faire suite à votre rencontre avec la direction territoriale du Grésivaudan le 28 mai dernier, j'ai le plaisir de vous informer de l'accord de principe du Département pour le classement en agglomération d'une partie du chemin de Pré Diot, soit la section de la route départementale (RD) n° 11N situé entre les PR 0+550 à 0+870.

En effet, l'urbanisation que ce hameau a connue, la proximité des bâtiments par rapport à la route et la fréquence des accès riverains permettent de le considérer désormais comme une agglomération.

Aussi, je vous serais reconnaissant de transmettre à la direction des mobilités l'arrêté de police définissant les limites de cette nouvelle agglomération qui relève de votre pouvoir de police en tant que maire de votre commune.

Par ailleurs, vous souhaitez que hors agglomération la vitesse soit limitée à 50 km/h au nord du hameau et à 70 km/h au sud.

Je vous informe que considérant la proximité des zones agglomérées, ces demandes sont pertinentes et que donc, le Département prendra les arrêtés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard Perazio

Reçu le 11 JUIN 2019 1022	Réponse: 0
Exécution: CDV	Visa:
Pour info: Lom . DG	
Pour info @:	

Consignes sur le RLP notamment
N.